

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

**Date de convocation : 25 juin 2020**

**Date d'affichage : 25 juin 2020**

L'an deux mil dix-vingt et le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.**

**Excusés : VEY-FARCE Cathy**

**Procuration : VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne**

**Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.**

Fabrice LARUE ouvre la séance en précisant que Thierry BOISSIEUX arrivera avec un peu de retard et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le raccordement électrique d'une entreprise qui s'installe sur la ZA des Bouviers.

Ajout à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2020**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à l'unanimité**

- **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN IMMEUBLE CADASTRE E483 ET E484 12 RUE DU CHALON – PROJET D'HABITAT INCLUSIF CAP SOLIDARITE**

Fabrice LARUE propose de lier le débat autour du point de la désaffectation, du déclassement et de la vente de l'immeuble de l'ancienne maison médicale car sans la première décision le seconde ne peut avoir lieu. Le vote se fera néanmoins séparément.

Fabrice LARUE présente l'historique, l'immeuble de l'ancienne maison médical a été acheté par la commune 28 juillet 2011 pour 155 000 euros. Elle y a accueilli un médecin, un podologue et un ostéopathe pendant quelques années et suite à la livraison du pôle santé place des Remparts, ces locaux ont été vidés et ne sont plus occupés depuis.

Suite à la désaffectation, la commune a cherché des promoteurs qui auraient pu venir construire sur la parcelle, Fabrice LARUE et Jean-Marie WOZNIAK en ont rencontré 3 ou 4 sans proposition d'achat.

Il y a eu la rencontre avec Cap Solidarité qui a une vocation d'habitat inclusif, 6 personnes handicapées en colocation au rez-de-chaussée avec leur chambre et pièce d'eau et une entrée directe à une pièce de vie complété par un studio « tremplin » avec une kitchenette qui permet de préparer l'autonomie de la personne pour passer ensuite dans un logement classique. Parallèlement il y a un studio pour l'accueil des familles. A l'étage 5 logements locatifs prévus.

Le 10 juin 2020 la commune a reçu une estimation des Domaines à hauteur de 160 000 euros.

Ce projet est un aménagement de village sociale et sociétale, cela permet à 6 personnes de s'intégrer dans la société et dans le village avec 2 ou 3 emplois créés (encadrant en permanence dans la structure).

#### **Voté à la majorité**

- **VENTE DU TERRAIN CADASTRE E 483 ET E 484 SITUE RUE DU CHALON A CAP SOLIDARITE POUR REALISER UN PROJET DE CONSTRUCTION D'HABITAT INCLUSIF SUITE AU DECLASSEMENT ET A LA DESAFFECTATION**

La proposition de vente est à hauteur de 67 000 euros, c'est la meilleure offre que la commune à obtenue et cela correspond environ au restant des capitaux à rembourser sur l'emprunt contracté à l'époque pour son acquisition.

#### **Voté à la majorité**

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ANNEE 2020**

Jean-Luc COMBRISSEON présente le sujet en précisant que lors de la commission patrimoine le dispositif du Département de la Drôme avait été présenté avec l'Etat qui rétrocède aux communes le produit des amendes de police divisé par le kilomètre de voirie soit 1 859 euros pour la commune de Clérieux à demander. Pour en bénéficier cette subvention doit financier des projets de liés à la sécurité routière. Lors de la commission il a été évoqué la signalisation des places handicapées sur la commune qui en sont dépourvues actuellement avec le choix d'un type de panneau validé en commission et il est proposé d'en installer et de les financer avec cette subvention.

#### **Voté à l'unanimité.**

- **MODIFICATION DES TARIFS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2020/2021**

Fabrice LARUE précise que le sujet des tarifs de la cantine sera évoqué en même temps que les tarifs de la garderie car ils ont été débattus ensemble lors de la commission monde scolaire et feront l'objet d'un vote séparé.

Jean-Marie LABLANQUI précise que comme chaque année à partir du 1<sup>er</sup> septembre le prix du repas de la cantine rentre en application et pour préparer cette rentrée notamment avec le prestataire, le conseil municipal délibère fin juin.

Le 29 mai 2020 le prestataire Terres de cuisine a donné la révision annuelle de 1.967% qui s'applique sur le prix HT initialement à 2.71 pour les primaires et 2.60 pour les maternelles ce qui fait passer le tarif à 2.77 pour les primaires et 2.65 pour les maternelles pour un prix de revient TTC de 2.92 pour les primaires et 2.80 pour les maternelles. Il s'agit du prix payé par la commune.

Concernant désormais le prix de vente aux familles actuellement de 4.25 avec application du pourcentage d'augmentation passerait à 4.33.

La commission monde scolaire a estimé que la proposition était de 4.30 ou de 4.35 appliqués seulement sur la prestation, il y aura toujours à la charge de la commune le cout des salaires et des énergies ayant également augmentés.

Pour la garderie, rappelle :

- Découpage du temps de garderie en unité :
  - o 7h30-8h20
  - o 16h30-17h15
  - o 17h15-18h
- Tarif par unité :
  - o 0.75 € pour 1 enfant
  - o 0.70 € pour 2 enfants
  - o 0.65 € pour 3 enfants et plus

S'il est décidé d'augmenter la cantine à 4.30 en parallèle la garderie peut être augmentée de 5 centimes et s'il est décidé d'augmenter la cantine à 4.35 la garderie ne serait pas augmentée.

Fabrice LARUE précise que l'impact pour les parents de cette augmentation représente 15 euros par an, donc 10 centimes soit 1.80 euros par mois par enfant. Il faut trancher la question de situer l'augmentation.

Trois propositions sont mises au vote :

- Augmentation de 10 centimes la cantine et pas d'augmentation pour la garderie
  - o Remporte 13 pour.
- Augmentation de 5 centimes sur chaque tarif
  - o Remporte 2 pour
- Augmentation de 5 centimes la cantine et pas d'augmentation pour la garderie
  - o Remporte 4 pour

**Voté à la majorité**

- **MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2020/2021**

Présentation faite précédemment et décision mise au vote.

**Voté à la majorité**

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPHILLIPE SALATA COMPLET POUR LE SERVICE TECHNIQUE A COMPTEUR DU 1ER SEPTEMBRE 2020**

Sylvie MANGIONE présente le sujet et explique qu'elle a rencontré Louis qui occupe actuellement un poste en CDD (1 an) suite à son apprentissage (1 an), la proposition est de stagiairiser Louis pour le garder dans l'équipe. Le CDD a été conclu notamment parce qu'il n'avait pas eu son examen qu'il a repassé, il attend ses résultats.

Fabrice LARUE ajoute qu'au bout d'un an de stage (qui correspond à une période d'essai dans le privé), si on confirme son stage il deviendra fonctionnaire, sinon on peut y mettre fin.

**Voté à l'unanimité.**

- **PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Fabrice LARUE explique le fonctionnement de la CCID et propose la liste.

**Voté à l'unanimité.**

- **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020**

Jean-Marie WOZNIAK présente le point en expliquant que la commission association s'est réunie le 25 juin 2020 et propose le tableau de subvention.

Total de 12 135 € au total contre 18 154 en 2019, les économies réalisées sont les associations qui ont baissées leurs demandes du fait de la crise.

**Voté à l'unanimité.**

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS – M4**

Dominique GIROT présente le sujet en expliquant que ces modifications budgétaires permettent le financement des exonérations de loyers pour les locataires, 180 euros pour les deux camions et 1 790 euros pour les loyers du mois de mai des trois commerces rue de la Vallée.

**Voté à l'unanimité.**

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – M14**

Dominique GIROT présente le sujet en expliquant que ces modifications budgétaires permettent le financement des exonérations de loyers pour les locataires titulaires de baux commerciaux, 180 euros pour les deux camions ambulants et 1 790 euros pour les loyers du mois de mai des trois commerces rue de la Vallée et pour le financement d'achats décidés par la nouvelle municipalité.

Des défibrillateurs obligatoires sur la commune à hauteur de 9 000 € qui avaient été prévu pour 3 000 € pour 5 appareils.

Le serveur de la mairie pour 6 500 euros.

La rénovation d'une classe de l'école maternelle Georges Brassens pour 11 000 euros avec le sol, l'éclairage et la peinture.

**Voté à l'unanimité.**

- **CONCLUSION D'UN CONTRAT A TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE**

Si le PEC délibéré lors de la dernière séance n'avait pas été accepté ce point aurait permis de délibérer un contrat mais il a été validé ce jour par le directeur de Pôle Emploi donc la délibération retirée.

- **RACCORDEMENT ELECTRIQUE TARIF JAUNE SA IDEC**

Fabrice LARUE sort de la salle. Jean-Luc COMBRISSEON présente le point.

Sur la ZA des Bouviers, la société IDEC va s'installer et elle a besoin d'un approvisionnement en électricité spécifique qui a un cout pour le SDED. La participation communale de 5 221.21 sera demandée à l'entreprise, c'est une avance.

**Voté à l'unanimité.**

Fabrice LARUE rentre dans la salle.

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles C346 et 413 située Les Fabriques*

Le 27 mai 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles C346 et 413 située Les Fabriques, d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> et propriété de monsieur Michaël LATTAT. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E 1649, 1806 et 1812 située 425 route des Vergers*

Le 25 mai 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E 1649, 1806 et 1812 située 425 route des Vergers, d'une superficie de 1 132 m<sup>2</sup> et propriété de madame Séverine PICOT, monsieur Alexandre FUSTIER et mademoiselle Julie MICHAT. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E 366 située 9 rue de la Vallée*

Le 3 juin 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle E 366 située 9 rue de la Vallée, d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> et propriété de monsieur Roger MOLLE. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- **QUESTIONS DIVERSES**

**LARUE Fabrice** Prochain conseil municipal convoqué par le Préfet le 10 juillet 2020 et fixé à 12H30 car il n'y a que l'élection des grands électeurs à l'ordre du jour. Il faut 1/3 de présents pour le quorum et 1 procuration par personne. Election de 5 délégués et 3 suppléants avec dépôt des listes avant l'ouverture du scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.